

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 26  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

Abstentions : 1  
Exprimés : 31  
Pour : 27  
Contre : 4

N°2019-31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi onze Avril à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le cinq Avril deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Louis Furlaud, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert.

**Pouvoirs** : Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Guy Baudrier à Pascal Raffier, Alain Blond à Marie-Laurence Morange, Françoise Piquet à Paola Gaboriau, Joël Vilard à Nathalie Marchadier, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

**Secrétaire de séance** : Pascal Raffier

**Objet : Adoption du Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2019.**

Monsieur le Président explique qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation des conseillers communautaires a été bâti en tenant compte :

- Des investissements important dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative (aménagement des espaces destinés à accueillir les containers, achat d'une benne de ramasse et de bacs)
- Du recrutement de 4 agents dans le cadre de l'étude de conteneurisation
- D'un emprunt d'équilibre destiné au financement des bacs individualisés

Ce projet de budget a également été soumis à la commission « Finances » lors de la réunion en date du 29 mars 2019.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (27 pour ; 4 contre : messieurs Pataud, Gibaud, Clermont-Barrière, Vignerie ; 1 abstention : monsieur Malivert) :

- **ADOpte** le Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2019 qui s'équilibre à 1 384 993,00 € en section de fonctionnement et à 892 491,00 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Pour le Président empêché,  
Le Premier Vice-président,

Dominique GERMOND